

d'assistance sociale, indépendamment des besoins. Les Canadiens veulent bien que l'on verse à ceux de leurs concitoyens qui sont dans le besoin des allocations d'assistance sociale suffisantes, et c'est en réalité ce que nous avons prévu dans le budget pour nos vieillards nécessiteux, pour nos anciens combattants ainsi que pour leurs personnes à charge. Ces propositions du 8 mai assurent le maintien du régime d'assistance le plus généreux du monde, pas autant que nous le souhaiterions, peut-être, mais aussi généreux qu'il est possible actuellement et le meilleur du monde. Nous pouvons faire mieux et nous le ferons dès que nos moyens nous le permettront, ce dont témoigne hautement les réalisations du gouvernement libéral actuel et de ses prédécesseurs libéraux.

En 1963, il n'y avait pas de supplément de revenu garanti et les versements au titre de la sécurité de la vieillesse étaient de \$65 par mois pour les citoyens âgés de 70 ans ou plus. En 1964, la pension de sécurité de la vieillesse a été portée à \$75 et, en 1965, l'âge d'admissibilité a été réduit à 65 ans. L'année 1966 a apporté un supplément de revenu garanti de \$30 et une indexation sur le coût de la vie comportant un plafond de 2 p. 100. En 1970, la pension de sécurité de la vieillesse a été fixée à \$80 et l'indexation applicable uniquement à celle-ci a été supprimée; le suppléant de revenu garanti a été majoré à \$55 pour les célibataires et à \$95 pour les couples et, l'on a, bien sûr, maintenu l'indexation comportant un plafond de 2 p. 100 applicable à la pension et au suppléant de revenu garanti réunis.

Ces derniers jours, grâce à l'initiative du gouvernement, le Parlement a modifié la loi sur la sécurité de la vieillesse de manière à assurer l'indexation, sans plafond, sur le coût de la vie, de la pension de vieillesse seule, et de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti réunis. Il a aussi porté le supplément de revenu garanti à \$70 par mois pour les célibataires et à \$125 pour les personnes mariées. Bref, pendant une décennie sous des gouvernements libéraux, nos citoyens âgés les plus nécessiteux ont vu leur pension augmenter de plus de 130 p. 100, ou de \$65 à \$150 par mois, pour les célibataires, et de près de 120 p. 100, ou de \$130 à \$285 par mois, pour les personnes mariées.

L'autre proposition tendant à faire échec au chômage est le plan Stanfield du «dollar constant». Encore une fois, quels qu'en soient les mérites, ce plan ne fait rien pour créer des emplois. C'est simplement un tour de passe permettant d'atteindre un seul objectif, sans plus. Il s'agit d'empêcher que l'augmentation inflationniste du revenu ne place le contribuable dans une tranche plus élevée d'imposition. Le chef de l'opposition prétend que cette mesure permettrait au Parlement d'exercer un contrôle plus sévère sur les dépenses gouvernementales, mais cette hypothèse est tout à fait sottise.

Le Parlement exerce un contrôle sur les dépenses gouvernementales au moyen de l'étude des propositions budgétaires touchant les recettes et des prévisions pour ce qui est des dépenses. Rien dans le plan Stanfield du «dollar constant» ne modifierait la situation. Le seul résultat serait que le gouvernement se verrait contraint de compenser les pertes de recettes qu'entraînerait l'application de ce plan, soit en augmentant les déficits, soit en majorant les impôts ou en adoptant ces deux mesures à la fois. Ce plan n'offre aucune solution magique qui se refléterait favorablement ou défavorablement sur le contrôle parlementaire des dépenses et des recettes.

Il soulève, au contraire, de nombreuses difficultés dont certaines sont insurmontables. Sur le plan de l'adminis-

tration, il poserait un défi en ce qui touche les déductions opérées à la source. Son application aux gains de capital accumulés au fil des ans, mais déclarés dans l'année de réalisation, exigerait, à tout le moins, des précisions. Ces difficultés peuvent, sans doute, être surmontées par les ordinateurs actuels et je veux bien souligner que les avantages ou inconvénients administratifs ne sont pas pour moi un facteur déterminant lorsqu'il s'agit de prendre une initiative souhaitable ou de s'en abstenir. Ce critère figure et figurera encore parmi ceux auxquels je me tiendrai dans la mise à jour de notre politique fiscale. Les difficultés administratives doivent, néanmoins, être résolues et le chef de l'opposition ne nous dit pas du tout comment il y parviendrait.

• (1530)

L'impôt progressif sur le revenu des particuliers est généralement considéré le plus juste. Il se révèle aussi équitable et efficace. Nous l'affaiblirions comme instrument fiscal en lui enlevant son élément inflationniste. D'autre part les dépenses gouvernementales sont payées en dollars au cours actuel et non en dollars constants. Le gouvernement aura inmanquablement à augmenter certains impôts de temps à autre et cela pour deux raisons: raffermir sa politique fiscale et compenser l'érosion des recettes.

Si l'augmentation s'appliquait à un autre impôt, à la taxe de vente par exemple, le prix acquitte pour éviter que les poussées inflationnistes ne placent les contribuables dans des cotes fiscales plus élevées constituerait un fardeau accru d'un impôt moins équitable. Si la majoration s'appliquait à l'impôt le plus juste qui soit, toute l'affaire se révélerait illusoire, allant à l'encontre de ce que le projet Stanfield de dollars constants vise à faire, rien de plus au fond qu'un petit truc d'escamotage fiscal. Nous pourrions nous abstenir de faire quoi que ce soit, voir les déficits augmenter sans cesse et nous résigner à une position fiscale diminuée. Aucun de ces résultats ne semble souhaitable.

Puis, il y a la question des recettes des provinces. Le chef de l'opposition a reconnu ce problème particulier. En vertu de la loi sur la réforme fiscale, nous avons réussi à établir l'uniformité dans notre régime fiscal relatif à l'impôt sur le revenu des particuliers, d'un bout à l'autre du Canada. Même le Québec, en acceptant la garantie des recettes offerte par le fédéral, a adapté son régime fiscal au nouveau régime fédéral. Cela, en soi, est déjà une réalisation d'importance.

Dans la mesure du possible, j'ai utilisé les estimations de recettes contenues dans le communiqué que les conservateurs ont remis à la presse. Aussi bizarre que cela puisse sembler, tandis que le communiqué fournit scrupuleusement des estimations détaillées et des exemples circonstanciés dans d'autres domaines, il passe sous silence les répercussions sur les recettes de la pièce de résistance: le principe du dollar constant. Toutefois, le ministère des Finances estime qu'il en coûterait au Trésor fédéral jusqu'à 315 millions de dollars la première année. Le coût global imputé au Trésor provincial, en plus de cela, totaliserait environ 120 millions. Ces montants s'accroîtraient annuellement, selon toute évidence, en l'absence de hausses d'impôts, si nous voulons conserver l'équilibre du régime au moyen de la réforme fiscale, en l'absence de révisions continues des exemptions et des déductions.

Je suis certain que les gouvernements provinciaux sont tout aussi soucieux de bien faire que le fédéral. Ils essaieront d'éviter que le contribuable ne se retrouve dans un